

Bruxelles, le 13 octobre 2023
(OR. en)

14190/23

Dossier interinstitutionnel:
2015/0049(NLE)

VISA 203
COLAC 122

NOTE

Objet: Informations relatives à l'entrée en vigueur de l'accord entre l'Union européenne et Sainte-Lucie relatif à l'exemption de visa de court séjour

L'accord entre l'Union européenne et Sainte-Lucie relatif à l'exemption de visa de court séjour entrera en vigueur le 1^{er} novembre 2023, la procédure prévue à l'article 8, paragraphe 1, dudit accord ayant été achevée le 28 septembre 2023.